

# MÉTHODOLOGIE DOCUMENTAIRE

---

## *FORMATION DES ÉTUDIANTS DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES À PARIS IV*

**P**récisons dès le départ que l'intitulé « méthodologie documentaire », adopté par commodité, regroupe divers aspects du processus de recherche et d'exploitation des informations.

Premier aspect, l'utilisation d'outils de référence qui permettent d'obtenir une information générale, de définir le contexte et les notions essentielles du sujet, de repérer les bonnes sources d'information, de bien orienter, d'emblée, la recherche ; l'objectif est de se servir, à bon escient, d'encyclopédies, de dictionnaires spécialisés, de guides et répertoires, sous forme imprimée ou électronique.

Deuxième aspect, le recours à des bibliographies spécialisées en fonction de la discipline ou du type de documents, qu'il s'agisse, là encore, de volumes papier, de cédéroms, de sites Web avec les techniques de recherche particulières qu'ils impliquent (contenu courant ou rétrospectif, passage par un index ou un thésaurus, choix des critères et des limitateurs, opérateurs booléens, évaluation de la pertinence des résultats).

Troisième aspect, l'accès aux documents : panorama des bibliothèques généralistes et spécialisées correspondant à la discipline étudiée, réper-

toires nationaux et internationaux d'organismes documentaires, principes utiles à connaître pour se repérer dans une bibliothèque (systèmes de classification du libre accès, méthodes de recherche dans les fichiers manuels et les catalogues informatisés), localisation des documents grâce à des catalogues collectifs ou à des catalogues accessibles à distance, possibilités de fourniture à distance de ces documents, consultation de bibliographies commerciales et présentation de librairies en ligne...

Quatrième aspect enfin, l'exploitation et la présentation des résultats d'une recherche bibliographique : le rappel de quelques règles de base n'est jamais inutile (distinguer les sources de la littérature critique, respecter le droit d'auteur et de citation, être attentif aux dates d'édition et à l'apparat critique...) ; on explique ensuite quels sont les éléments qui identifient un document, où on les trouve et comment on les présente selon le type de document que l'on décrit.

### **Une optique délibérément pragmatique**

Les formations auxquelles participe le Service commun de la documentation de Paris IV intègrent ces quatre aspects, mais pas forcément selon le

*SYLVIE FAYET*

**Service commun  
de la documentation  
de l'université de Paris IV,  
Bibliothèque des thèses**

mél : Sylvie.Fayet@paris4.sorbonne.fr

même découpage ni dans le même ordre ; ils peuvent être déclinés différemment selon les modalités propres à chaque formation (durée, nombre de participants, complémentarité avec d'autres interventions, contraintes liées aux locaux et au matériel disponible) et selon les exigences de chaque discipline (par exemple, la question de la translittération pour les slavissants). Le parti pris est d'être aussi concret et pragmatique que possible. À la différence de ce qui vient d'être fait dans le paragraphe précédent, on n'abuse pas du vocabulaire professionnel, on définit les termes techniques incontournables, on privilégie comme fil conducteur la démarche de recherche des étudiants plutôt que les catégories bibliothéconomiques traditionnelles.

Ainsi, on partira de la question « Où trouver tel genre d'information ? » plutôt que d'une catégorisation, *a priori*, des ouvrages de référence. Ou encore, on partira de cas concrets pour déterminer les composantes – et leurs variantes – d'une description bibliographique.

Dans le même ordre d'idées, à propos des outils de recherche sur Internet, on renonce à citer une pléiade d'index généraux, moteurs de recherche et méta-outils ; on se contente d'en sélectionner un par genre pour montrer le principe de leur fonctionnement et leurs limites ; en revanche, on met l'accent sur des sites ressources spécialisés dans la discipline étudiée et sur des outils

permettant d'obtenir un type d'information bien précis (rechercher le site d'une université ou d'une bibliothèque, rechercher une revue électronique, rechercher une œuvre disponible en ligne...).

**L'ENJEU,  
POUR LES  
ENSEIGNANTS  
COMME POUR LES  
BIBLIOTHÉCAIRES,  
EST DE DONNER  
AUX ÉTUDIANTS  
QUI DÉBUTENT  
UNE RECHERCHE  
DES REPÈRES  
SUFFISANTS POUR  
BIEN UTILISER  
LES RESSOURCES  
DOCUMENTAIRES  
MISES À LEUR  
DISPOSITION**

mentaires à leur disposition. Bien, c'est-à-dire ni trop, ni trop peu : ne pas se noyer dans une bibliographie exponentielle que l'on n'arrive plus à maîtriser, parce que l'on cherche tous azimuts, sans faire le tri ; ne pas, non plus, passer à côté d'informations importantes parce que l'on n'a pas su chercher.

Pour le bibliothécaire qui prépare de telles formations, cela implique d'oublier temporairement certains réflexes professionnels : on aurait tendance à structurer les cours selon des typologies par supports et/ou mode de publication des documents, typologies bibliothéconomiquement satisfaisantes, mais pas forcément opératoires pour les étudiants.

Cela implique, aussi et surtout, de renoncer à l'exhaustivité et de faire un gros travail de sélection : il est plus efficace de présenter un choix hiérarchisé et commenté de ressources documentaires que de noyer l'auditoire sous une avalanche de références. Essayer de faire simple ne veut pas dire être simpliste.

**Intégration au cursus  
et ancrage disciplinaire...**

Les interventions du SCD s'insèrent dans des formations plus générales, séminaires ou travaux dirigés pour les étudiants de maîtrise et de DEA. Les méthodes, outils et techniques qui se cachent derrière la « méthodologie documentaire » ne constituent pas, en eux-mêmes, des objets d'étude ; ils appartiennent plutôt au corpus instrumental de connaissances et de savoir-faire que met en jeu l'étude d'une discipline.

Il ne saurait donc être question de monter de toutes pièces une formation à la recherche documentaire sans lien organique avec le contenu des enseignements. Il n'est pas non plus envisageable de concevoir une formation affranchie du champ disciplinaire, transposable, clés en main, pour tous les types de recherche. Cette double condition d'efficacité, à savoir intégration de la dimension documentaire aux enseignements universitaires et adaptation à chaque discipline, a été réaffirmée dans les

**Liste des sigles**

DEA :	Diplôme d'études approfondies
DESS :	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG :	Diplôme d'études universitaires générales
MLA :	Modern Language Association
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
SCD :	Service commun de la documentation
UFR :	Unité de formation et de recherche
VLB :	Verzeichnis Lieferbarer Bücher
UKOP :	United Kingdom Official Publications

Bref, on essaie de se poser systématiquement la question de l'usage pour et par l'étudiant, des ressources qu'on lui présente. Cette approche peut sembler utilitariste à outrance. Il ne faut pas, cependant, perdre de vue que l'objectif n'est pas de former des bibliothécaires mais des utilisateurs quelque peu éclairés. L'enjeu, pour les enseignants comme pour les bibliothécaires, est de donner à des étudiants qui débutent une recherche des repères suffisants pour bien employer les ressources docu-

conclusions des groupes de travail réunis par la Sous-direction des bibliothèques sur le thème de la formation à l'information.

Ainsi, le SCD n'a pas pour vocation de prendre entièrement en charge des cours de méthodologie documentaire, mais de participer, en coopération avec les enseignants et pour les aspects relevant de sa compétence, aux formations mises en place dans chaque UFR. Cette participation du SCD peut d'ailleurs revêtir des formes différentes : cours directement assurés par les bibliothécaires, mais aussi organisation de séances de travaux pratiques (TP) à la bibliothèque, collaboration pour la préparation de supports de cours, formation des tuteurs...

Pour illustrer quelques-unes des déclinaisons possibles, on peut rendre compte rapidement de quatre formations bien rodées, programmées à Paris IV sur la période octobre-décembre 1998. Le SCD s'y implique à des degrés divers, mais toujours en concertation avec les enseignants. La première concerne une trentaine d'étudiants en maîtrise d'allemand. Le SCD n'y intervient qu'en appui de l'enseignante chargée d'un cycle de méthodologie d'une douzaine d'heures. Son cours, actualisé et complété sur quelques points précis avec l'aide du SCD, aborde l'ensemble des questions méthodologiques spécifiques à la maîtrise, en intégrant aussi bien les aspects documentaires (lieux-ressources, bibliographies et répertoires spécialisés, techniques de recherche, présentation de références bibliographiques...) que la présentation des grandes étapes du mémoire, les méthodes d'organisation du travail et de gestion du temps, les conseils de rédaction scientifique.

Le SCD organise pour les étudiants qui suivent ces travaux dirigés (TD) des démonstrations des cédéroms VLB, Docthèses, Francis, Modern Language Association et Myriade ; elles se déroulent à la bibliothèque du Grand Palais et sont conduites par un tuteur de la bibliothèque, germaniste, formé par le SCD aux cédéroms bibliographiques. La nécessité de travailler en petits groupes oblige à mul-

tiplier les séances ; le tuteur leur consacre entre 10 et 15 heures de travail, ce qui alourdit d'autant la charge financière du tutorat pour le SCD. Cette formule de coopération entre l'UFR et le SCD n'en demeure pas moins intéressante. Son principal avantage est de considérer la méthodologie documentaire comme partie

**LE SERVICE  
COMMUN DE LA  
DOCUMENTATION  
A POUR VOCATION  
DE PARTICIPER,  
EN COOPÉRATION  
AVEC LES  
ENSEIGNANTS  
ET POUR LES  
ASPECTS RELEVANT  
DE SA COMPÉTENCE,  
AUX FORMATIONS  
MISES EN PLACE  
DANS CHAQUE UFR**

intégrante d'une formation méthodologique plus large, placée sous la responsabilité d'une enseignante. C'est une garantie en termes de pérennisation, d'intégration au cursus de l'étudiant, d'adaptation à la discipline.

**...même si les cours  
ne sont pas tous assurés  
par des enseignants**

La formation mise en place à l'UFR de musicologie procède de la même philosophie, mais le SCD y apporte un autre mode de contribution. L'UFR a une longue tradition de formation à

la recherche bibliographique et archivistique ; des cours existent depuis près de vingt ans, assurés tantôt par des professeurs tantôt par des conservateurs.

Sous sa forme actuelle, cet enseignement consiste en un cycle de douze heures, intitulé « Recherche et documentation », obligatoire pour une centaine d'étudiants de maîtrise. Il est sanctionné par un dossier documentaire à constituer et par un examen final. Les douze heures permettent d'approfondir bien des points : règles générales de citation, d'utilisation des sources et de présentation des références ; panorama des bibliothèques, centres de documentation et fonds d'archives musicaux ; principes généraux d'organisation des bibliothèques et de consultation de leurs catalogues ; outils d'identification et de localisation des sources et des documents ; bibliographie/discographie générale et spécialisée...

Ce cours, très complet, a été, à l'origine, élaboré par la responsable de la bibliothèque de l'UFR de musicologie et un conservateur du SCD. Il est depuis assuré, pour l'essentiel, par la responsable de la bibliothèque de l'UFR. Le SCD participe aux mises à jour et prend en charge quatre heures d'intervention liées aux cédéroms bibliographiques et aux utilisations d'Internet en musicologie. L'investissement qu'a représenté le travail de conception de ce cours a été, pour le SCD, compensé par la présence, au sein de l'UFR, d'une personne-relais capable d'assurer le suivi de cet enseignement. La structure du cours n'est, toutefois, pas figée. L'UFR réfléchit à des évolutions possibles, notamment l'aménagement de TP et séances modulables selon les options choisies par les étudiants pour leur maîtrise.

Pour l'UFR d'études slaves, c'est dans le cadre d'un séminaire de DEA que le SCD est directement chargé d'un cours de quatre heures sur la recherche documentaire. Au fil du séminaire, des intervenants autres que ceux du SCD peuvent aborder des points ayant trait à la documentation. En raison justement de cette variété, l'aspect « accès aux documents » du cours, assuré par le SCD, est centré sur

la bibliothèque du Grand Palais, d'autres établissements faisant l'objet d'interventions spécifiques. L'aspect « références bibliographiques » tient, quant à lui, compte des particularités de l'édition russe et aborde les problèmes de translittération. La partie consacrée à la recherche bibliographique s'appuie sur des exemples de recherche en littérature et civilisation russes sur les cédéroms *Russian National Bibliography*, *Francis*, *MLA* et *Docthèses*.

Le programme de formation de l'UFR d'études anglaises et nord-américaines vient clore ce rapide tour d'horizon. Il apparaît comme particulièrement intéressant et original, en ce sens qu'il s'articule autour d'une préoccupation de recherche d'information et de bon usage des ressources ; autre point fort, l'enseignement est à la fois nourri et prolongé par des travaux universitaires et des activités de recherche impliquant plusieurs enseignants<sup>1</sup>. Sanctionnée par des recherches bibliographiques à effectuer, la formation mise en place avec le SCD concerne une soixantaine d'étudiants en maîtrise ou DEA. Elle est, en effet, intégrée à la fois au tronc commun méthodologique et au cours « Recherche et Informatique » de maîtrise et de DEA. Dans le tronc commun comme dans le cours spécialisé, recherche et exploitation de l'information constituent la trame de fond. Le SCD n'intervient donc pas comme seul « témoin » des questions documentaires ; il vient apporter un éclairage particulier, au même titre que d'autres intervenants.

1. Les professeurs Liliane GALLET-BLANCHARD et Marie-Madeleine MARTINET, responsables des enseignements mentionnés ici, dirigent également le Centre de recherches de Paris IV « Cultures anglophones et technologies de l'information » qui travaille notamment sur la mise en œuvre des NTIC dans la recherche en sciences humaines et études anglophones. La formation mise en place en maîtrise et DEA a été notamment prolongée et valorisée par la publication *Du CD-Rom à Internet*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1996, ainsi que par le site : <http://perso.wanadoo.fr/catiweb>

L'intérêt personnel d'enseignants de l'UFR pour les outils et techniques de recherche d'information a été un élément moteur pour le développement de ces formations.

**L'INTÉRÊT  
PERSONNEL  
DES ENSEIGNANTS  
DES UFR  
POUR LES OUTILS  
ET LES TECHNIQUES  
DE RECHERCHE  
D'INFORMATION  
A ÉTÉ  
UN ÉLÉMENT  
MOTEUR POUR  
LE DÉVELOPPEMENT  
DE CES FORMATIONS**

La collaboration avec le SCD a débouché, en 1995, sur le projet *Documentation et recherche en études anglophones* qui formalisait les enseignements mentionnés ci-dessus et qui a bénéficié du soutien de la Sous-direction des bibliothèques. On peut en citer *in extenso* les objectifs, car toute formation d'ordre méthodologique pourrait les reprendre à son compte en se fixant pour ambition de « donner aux étudiants, dès le deuxième cycle, puis aux jeunes chercheurs, les concepts, méthodes et instruments de travail pour :

– créer un corpus de documents cohérent, exhaustif et représentatif, pertinent par rapport à leur recherche, en leur faisant connaître et pratiquer les

*instruments de documentation actuels (notamment informatisés) ;*

– interpréter ces documents de manière critique, en connaissant les problèmes interprétatifs de leur discipline ;

– se préparer à se tenir au courant de l'évolution de leur discipline dans la suite de leur carrière en leur donnant accès aux sources de documentation courantes ;

– donner aux étudiants une formation aux méthodes documentaires analogue à celle de leurs homologues étrangers, notamment anglo-américains, afin de leur permettre de tenir leur place dans la recherche internationale et de mener à bien leurs projets personnels ;

– permettre aux étudiants d'enrichir l'enseignement qu'ils reçoivent par des activités de recherche, avec apprentissage de méthode et de pratique d'enquête personnelle, de mise à jour des connaissances, par des formes d'enseignement fondées sur le multimédia et l'hypertexte qui les initient aux stratégies de recherche »<sup>2</sup>.

La contribution du SCD à ce vaste programme passe par quatre séances de formation :

– identifier et présenter des références bibliographiques ;

– bien utiliser les bibliothèques et accéder aux documents ;

– préparer une bibliographie, recourir aux bibliographies spécialisées, interroger des banques bibliographiques ;

– utiliser Internet pour les études anglophones.

En complément de ces cours, le SCD accueille dans ses locaux des démonstrations de divers cédéroms, tant en texte intégral que factuels ou bibliographiques – *English Poetry*, *Full Text Data Base*, *Financial Times*, *Art Gallery*, *United Kingdom Official Publications (UKOP)*, *Docthèses*, *Francis*, *MLA*, *Myriade* – assurées par une doctorante de l'UFR et accessibles, dès l'année de licence, dans un module optionnel.

2. Texte du projet rédigé par les professeurs GALLET-BLANCHARD et MARTINET, responsables scientifiques.

**Les formations :  
un vrai besoin**

Le premier constat de ces diverses actions de formation, c'est que les années de maîtrise et de DEA sont des années où il est plus facile de mobiliser les étudiants. Ayant en ligne de mire une application concrète – leur mémoire de recherche – ils sont plus réceptifs qu'en DEUG ou en licence à des questions de méthodologie documentaire. A Paris IV, les bibliothèques de Clignancourt et du Grand Palais organisent chaque année un tutorat documentaire : les tuteurs,

**L'ACCÈS  
ET L'EXPLOITATION  
DE L'INFORMATION  
NE SONT RESENTIS  
COMME  
NÉCESSAIRES  
QU'À PARTIR  
DE LA MAÎTRISE**

étudiants de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle formés de manière approfondie par le SCD, ont pour mission de guider les étudiants de DEUG dans l'utilisation des ressources de la bibliothèque.

Les bilans d'activité établis par les tuteurs montrent bien qu'en DEUG, les étudiants sont plus souvent préoccupés par un résultat immédiat que par la méthode à suivre pour y parvenir ; ils s'intéressent assez spontanément aux aspects les plus concrets (visiter la bibliothèque, utiliser le catalogue...), mais ne se soucient, généralement, de recherches personnelles et de bibliographie que poussés par l'urgence d'un exposé à préparer. C'est surtout en maîtrise qu'ils en perçoivent l'intérêt. Il est d'ailleurs frappant de constater que les tuteurs documentaires qui tra-

vailent à la bibliothèque du Grand Palais sont sollicités, dans près d'un tiers des cas, par des étudiants de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, alors que le tutorat est, en principe, conçu pour les étudiants de première année.

Le corollaire de ceci est que, dans la mesure où le repérage, l'accès et l'exploitation de l'information ne sont ressentis comme nécessaires qu'à partir de la maîtrise, on ne peut guère tabler sur des acquis. Faute de pratique personnelle, nombre d'étudiants se sentent démunis en maîtrise et expriment des demandes élémentaires. Insuffisamment préparés au travail de recherche que suppose une maîtrise, ils se laissent désorienter par des exigences nouvelles telles que la constitution d'une bibliographie<sup>3</sup>.

Il est certain qu'une familiarisation progressive en DEUG et en licence avec les rudiments de la recherche documentaire – et surtout l'exploitation de ces rudiments – leur faciliterait la tâche. Mais, du fait de la prépondérance accordée au cours magistral dans le dispositif pédagogique, les recherches personnelles sont rarement regardées comme un réel mode d'apprentissage, du moins en premier cycle.

En raison de la nouveauté que représente pour eux le travail bibliographique, la formation doit s'attacher à leur donner des points de repère par rapport auxquels ils puissent situer leur propre travail. Ainsi, il n'est pas superflu d'expliquer que les règles de présentation des références bibliographiques existent pour permettre à d'autres de retrouver les documents qu'on a soi-même utilisés, et non pour le plaisir d'imposer une contrainte supplémentaire ; exemples à l'appui, on comprend vite l'intérêt de citer précisément les éditions utilisées.

De même, lorsque l'interrogation d'une banque de données donne des résultats à première vue incohérents, il faut pouvoir faire la part de ce qui ne va pas dans la formulation de la

requête et de ce qui incombe à la structure même de la base interrogée. Par exemple, l'étudiant qui recherche dans un catalogue les œuvres d'un auteur donné, pourra s'étonner de récupérer des titres apparemment non pertinents parce que l'auteur en question les aura préfacés ; la ques-

**DU FAIT DE LA  
PRÉPONDÉRANCE  
ACCORDÉE  
AU COURS  
MAGISTRAL  
DANS LE DISPOSITIF  
PÉDAGOGIQUE,  
LES RECHERCHES  
PERSONNELLES  
EN PREMIER CYCLE  
SONT RAREMENT  
REGARDÉES  
COMME UN RÉEL  
MODE  
D'APPRENTISSAGE**

tion, en l'occurrence, n'est pas mal formulée, mais il ne saute pas aux yeux des non-bibliothécaires que la recherche s'effectue indifféremment sur les auteurs principaux et secondaires.

A l'inverse, on devra comprendre que la question est mal posée lorsque, pour obtenir les œuvres d'un auteur, on entre le nom de l'auteur comme mot-matière. Quelques heures de formation ne rendront personne expert ; elles peuvent en revanche baliser des parcours, afin que l'étudiant ne se

3. Remarque d'un étudiant pendant un cours consacré à la présentation des références bibliographiques : « On ne va pas nous demander ça, on ne nous l'a jamais demandé ».

sente pas dépassé par une recherche dont il ne comprend pas les résultats. Les dossiers documentaires constitués par les étudiants de musicologie et d'anglais, à l'issue de la formation, sont d'ailleurs souvent de niveau honorable, dénotant une relative aisance dans la conduite d'une recherche.

### **Internet prétexte à formation ?**

Ce problème de maîtrise des résultats d'une recherche prend une acuité particulière avec la documentation électronique.

Sur le fond, les techniques de recherche à mettre en œuvre ne sont pas radicalement différentes de celles qui s'appliquent à l'imprimé : cerner les notions-clés de son sujet, bien naviguer d'index en renvois, butiner de répertoires en bibliographies, critiquer et interpréter l'information... La différence essentielle tient à la pléthore des informations désormais simultanément accessibles. Avec les fichiers manuels et les bibliographies papier, une stratégie de collectionneur reste viable : le chercheur piste les références dans un corpus qui demeure à échelle humaine ; l'exhaustivité semble ambitieuse mais pas déraisonnable. Avec Internet, le souci majeur devient d'éviter le bruit et de resserrer sa recherche ; la tactique de la boule de neige, agrégeant au fur et à mesure les résultats, donne très vite des résultats incontrôlables ; on glisse vers une logique beaucoup plus sélective. Cette approche pose, du reste, moins de problèmes aux étudiants qui démarrent une recherche qu'à des chercheurs confirmés qui doivent adapter leur pratique.

C'est paradoxalement la méconnaissance des NTIC, assortie souvent d'une vague inquiétude, qui peut servir de tremplin à la formation documentaire. Certains enseignants, eux-mêmes peu familiarisés avec la documentation électronique, sont

tentés de solliciter le SCD pour former les étudiants « aux cédéroms et à Internet », comme s'il s'agissait de contenus et non de supports d'information. L'écueil serait justement d'accréditer l'idée que la documenta-

aussi qu'enseignants et chercheurs se soient suffisamment approprié les outils électroniques pour en extraire la substantifique moelle et l'intégrer à leurs enseignements, non comme la touche obligée de modernité, mais comme ressources à exploiter au même titre que d'autres.

Peu importe, à la limite, qui assure de telles formations du moment qu'elles sont bien intégrées aux enseignements. Même si enseigner n'est pas leur métier, les bibliothécaires peuvent, à l'occasion, assurer des cours si cela permet de lancer un projet pédagogique porté et relayé par les enseignants. Il serait dommage de rester bloqué sur des questions de principe tant que la prise en compte de la dimension documentaire, dans les pratiques d'enseignement et de recherche, n'est pas systématisée.

Certes, il est évident que les SCD n'ont ni les moyens ni les compétences pour prendre en charge des formations documentaires dans toutes les disciplines, que le cœur de leurs tâches est de constituer et de faire vivre des collections avant de se lancer à corps perdu dans « *l'aventure pseudo-pédagogique* »<sup>4</sup>. Il est non moins évident que n'apporter aucune réponse aux demandes de formation joue contre l'intégration du SCD dans l'université, contre la vitalité de sa fréquentation aussi, puisque plus les utilisateurs seront avertis, mieux les ressources des bibliothèques seront utilisées.

La diversité des formules adoptées à Paris IV montre qu'il faut s'adapter cas par cas, le facteur déterminant restant l'implication des enseignants.

Novembre 1998

**IL EST ESSENTIEL  
QU'UNE FORMATION  
À LA MÉTHODOLOGIE  
DOCUMENTAIRE  
DÉGAGE D'ABORD  
LE SOUBASSEMENT  
COMMUN  
À TOUTES  
LES DÉMARCHES  
DE RECHERCHE,  
POUR PRÉCISER  
ENSUITE  
LES SPÉCIFICITÉS  
LIÉES  
AUX DIFFÉRENTS  
SUPPORTS**

tion électronique est, par essence, différente. Il est, au contraire, essentiel qu'une formation à la méthodologie documentaire dégage d'abord le soubassement commun à toutes les démarches de recherche, pour préciser ensuite les spécificités liées aux différents supports. Essentiel donc

4. François LAPELERIE, « Faut-il des livres pour les étudiants ? » *BBF*, 1997, n° 5, p. 88-89.